**2017//023**

**Conseil Municipal de la commune de Thoiras**

**En séance du 07 juin 2017**

L’an deux mille dix-sept, le 07 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Thoiras, dûment convoqué en session ordinaire le 1er juin 2017, s’est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Lionel ANDRÉ.

**Étaient présents :** Lionel ANDRÉ, Bernard REY, Christel PRADEILLES, Lucette BAUDOIN, Françoise BERNEL-ROGNON, Anne-Isabelle BOLLON, Claude LAFONT, Anne-Marie LE TRON-GOLDSWORTHY, Thierry MICHOTTE DE WELLE et Gilles MORANGE.

**Absente :** Christiane CAUDRON.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Est nommé **secrétaire de séance** : Claude LAFONT, Conformément à l’article L. 2121-15 du CGCT.

Séance ouverte à 20h45

**ORDRE DU JOUR :**

* Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2017 ;
* Taux des taxes directes locales (correction des montants attendus) ;
* Décision Modificative n°1/2017 ;
* Convention d’occupation du domaine public à La Plaine (mise à jour) ;
* Questions diverses.

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 mai 2017.

**33/2017**– **Taux des taxes directes locales (correction produits attendus)**

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal qu’en délibération 25/2017 du 05 avril dernier, une augmentation de 1% des taux des taxes directes locales fut adoptée.

Cependant, le tableau établi lors de cette délibération présentait une erreur de calcul des produits attendus et les services préfectoraux souhaitent une confirmation des taux votés.

**Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l’unanimité, confirme** l’augmentation des taux des taxes directes locales pour l’année 2017, tels que votés le 05 avril 2017, soit :

* Taxe d’Habitation : 10,71%
* Taxe sur le Foncier Bâti : 4,95%
* Taxe sur le Foncier Non Bâti  35,10%

**34/2017**– **Décision Modificative n°1/2017**

**Monsieur le Maire** indique au Conseil Municipal qu’une erreur de saisie du budget primitif 2017 a déséquilibré les opérations d’ordre des amortissements.  Une décision modificative s’impose donc au Budget Primitif 2017 dans la mesure où l’article 681/042 est crédité de 876,11€ et l’article 280411/040 ne l’est que de 576,11€.

La décision modificative au BP 2017 pourrait s’équilibrer comme ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Compte d’origine (article/chapitre)** | **Compte de destination (article/chapitre)** |  |
| 681/042 Dotation aux amortissements | 6541/65Perte sur créances irrécouvrables | En dépenses de section de fonctionnement |
| * *300,00 €*
 | + *300,00 €*  |

**2017//024**

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’abonder les articles et chapitres tels que dans le tableau ci-dessus, afin d’équilibrer les opérations d’ordre des amortissements du Budget Primitif 2017.

**35/2017**– **Convention d’occupation du domaine public à La Plaine (mise à jour)**

Par délibération n°10/2017, en date du 1er février 2017, le Conseil Municipal autorisait le Maireà signer une convention d’occupation du domaine public avec l’Association Les Attelages et Cavaliers de La Plaine qui utilise les parcelles B 139 et 140 à la Châtaigneraie avec les chevaux de M. Didier Boulaire.

Depuis, M. Boulaire n’est plus membre du bureau de cette association.

Cette convention n’ayant pas encore été signée, il serait judicieux d’y souscrire directement avec Monsieur Didier Boulaire, propriétaire des chevaux qui occupent les lieux.

**Par conséquent, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide** d’autoriser le Maire à signer une convention d’occupation du domaine public, pour les parcelles B139 et 140, sis à la Châtaigneraie, lieu-dit La Plaine, avec Monsieur Didier Boulaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Gestion du cimetière :** Mme Lydie PAIN (fille de M. Henri Giordano) a informé la commune qu’autrefois la collectivité avait convenu oralement d’accorder à sa famille la concession à côté de la tombe de sa mère, puisqu’il n’avait pas été possible de creuser assez profondément pour deux corps dans la concession B25 que son père avait acquise au cimetière du Temple.

Mais l’espace entre les concessions risquerait d’être trop juste pour le cheminement.

En 2011, le géomètre GAZAN avait fait un plan de ce cimetière qui s’avère ne pas être juste.

Bernard REY est allé sur place avec M. Sébastien Brun (Marbrerie des Cévennes) pour en étudier la faisabilité ce matin.

Le conseil décide de faire savoir à Mme Pain que la collectivité respectera les engagements pris par le passé mais qu’un problème technique persiste.

**Financement court terme :** dans la mesure où les programmes de travaux 2017 vont tous connaitre le même délai de réalisation et de règlement, la trésorerie de la commune risque d’être un peu juste en attendant le versement des subventions. Aussi, serait-il bon d’envisager une ligne de trésorerie ou un prêt à court terme de quelques mois, afin de ne pas mettre la collectivité en difficulté financière, le temps que toutes les recettes réelles soient perçues.

Le Crédit Agricole du Languedoc offre les possibilités suivantes :

* Soit d’ouvrir une ligne de trésorerie d’un montant approximatif (voir un peu large) qui permettrait de régler les factures au fur et à mesure. Durée d’un an maximum. À la fin du besoin, le montant réellement utilisé se verrait appliquer un taux d’environ 1,60%.
* Soit de recourir à un prêt à court terme du montant exact du besoin. Il serait versé en une seule fois. Peut durer de 3 à 4 mois et jusqu’à 2 ans. Le taux appliqué serait d’environ 0,80 %.

Le conseil retient l’idée du recours à un financement extérieur temporaire, en y préférant le prêt à court terme, moins onéreux.

**Rythme scolaire/TAP :** le gouvernement va soumettre un projet de décret à la communauté éducative le 8 juin prochain. Il devrait permettre aux communes de prendre la décision de répartir, à nouveau, les huit demi-journées d’enseignement sur quatre jours. Le conseil d’école doit prendre décision dans le même sens que la commune pour en permettre la mise en application dès la rentrée 2017/2018.

Seules 4 communes de la communauté de communes Alès Agglomération souhaitent conserver le rythme de 4,5 jours par semaines.

Les horaires de transport scolaire seront à renégocier si la commune de Thoiras décide de revenir à un rythme de 4 jours d’école par semaine.

**2017//025**

Parallèlement, une démarche est en cours pour la mise en place d’activités pour les TAP, à raison de 3h le vendredi. Ceci engendrerait un coût de mise en œuvre comprenant : l’intervention de l’association partenaire, et, certainement, l’embauche d’un agent ainsi que des heures supplémentaires pour le personnel déjà affecté aux TAP.

La commune de Corbès n’a pas encore donné son avis.

**Visite médecine préventive du personnel :** le Centre de Gestion ne pouvant plus assurer ce service de puis 2014 faute de médecin, M. le Maire a invité le personnel à prendre rendez-vous avec le médecin agréé de Lasalle. Leurs frais de déplacement et d’honoraires seront pris en charge par la commune. Alès Agglomération étudie, avec hésitation, l’embauche d’un autre médecin (qu’ils auraient le plus grand mal à trouver de toute façon) afin de pouvoir proposer ce service qui n’est en place pour l’instant que pour la ville d’Alès (beaucoup trop d’agents pour un seul médecin). Le conseil estime qu’il serait judicieux que cette visite médicale soit faite pour la rentrée scolaire.

**Marquage parkings :** se fera durant les vacances scolaires d’été pour en faciliter la mise en œuvre. La peinture nécessaire et le gabarit places handicapés à recopier devraient nous être fournis le 19 juin prochain.

**Camping FILAMENT :**

**A //** le 13 juin prochain, M. le maire se rendra sur place, accompagné de Maitre Pilone, afin d’établir un PV de constat en matière d’urbanisme, d’accessibilité et de sécurité.

**B //** La FACEN (Fédération des Associations Cévenoles pour l’Environnement et la Nature) nous a fait parvenir un mémoire introductif contestant le permis, instruit par le service d’urbanisme d’Alès Agglo comme les autres, accordé au camping pour la piscine.

Ce mémoire est à l’étude de Me Pilone.

(Se renseigner sur leurs horaires de baignade.)

**Remplacement des garde-corps du pont route de Vabres :** l’UT du Vigan (Unité Technique de la DDE) doit vraisemblablement commencer les travaux la semaine de la rentrée : première semaine de septembre. La durée maximum des travaux devrait être de 6 semaines. Le pont sera complètement fermé à la circulation lorsque les garde-corps auront été ôtés.

Dates de travaux, durée précise, conditions de circulation, déviations mises en places, devraient être fixés pour la première semaine de juillet.

Au fur et à mesure, M. Guibal de l’UT du Vigan tiendra la collectivité informée des précisions dont il aura connaissance afin qu’on puisse en avertir la population et organiser le transport scolaire pour le primaire.

**Terrain de boules :** Devis STP + devis de la marbrerie de St Jean du Gard, reçus. Compte tenu d’une trésorerie un peu juste en second semestre 2017, ce projet pourrait être reporté.

**Réunions de quartier :** Prévues pour les mois de septembre et d’octobre. Date, lieux et horaires à fixer.

**Routes départementales :**

* Demander à ce que la ligne blanche au tournant de la Vignasse soit prolongée.
* Faire remettre le panneau du Roy Hart au croisement de la montée du Puech.

La séance est levée à 22h00.

**2017//026**

**33/2017– Taux des taxes directes locales (correction produits attendus)**

**34/2017**– **Décision Modificative n°1/2017**

**35/2017**– **Convention d’occupation du domaine public à La Plaine (mise à jour)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Lionel ANDRÉ** | **Lucette BAUDOIN** | **Françoise BERNEL-ROGNON** |
| **Anne-Isabelle BOLLON** | **Christiane CAUDRON***Absente*  | **Claude LAFONT** |
| **Anne-Marie LE TRON-GOLDSWORTHY** | **Thierry MICHOTTE DE WELLE** | **Gilles MORANGE** |
| **Christel PRADEILLES** | **Bernard REY** |  |